

# le Répertoire

## TRANSMETTRE SON EXPLOITATION



**Exploitants agricoles, propriétaires fonciers, vous cherchez un repreneur... inscrivez-vous au dispositif Répertoire !**



- Le Répertoire aide à la transmission de **terrains, bâtiments, habitations en vente ou location.**
- Le **Répertoire propose des candidats** dont les projets et les capacités financières ont été préalablement étudiés.
- Un conseiller d'entreprise de la Chambre d'Agriculture peut réaliser un **audit gratuit** de votre exploitation afin d'en faciliter la reprise.
- Votre offre pourra être diffusée sur le site **[www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com).**
- Vous pourrez, sous certaines conditions, **bénéficier d'aides** à la transmission (aide au fermage, inscription anticipée au Répertoire, parrainage d'un jeune).
- Pour vous inscrire au Répertoire des Pyrénées-Orientales (**service gratuit**) contactez le Service Entreprises de la Chambre d'Agriculture au 04 68 35 85 97 ou par mail : [de-odasea@pyrenees-orientales.chambagri.fr](mailto:de-odasea@pyrenees-orientales.chambagri.fr).



**CHAMBRE  
D'AGRICULTURE**  
ROUSSILLON

Chambre d'Agriculture du Roussillon  
Service Entreprises - ODASEA  
19 avenue de Grande-Bretagne 66025 PERPIGNAN Cedex

Tél. 04 68 35 85 97 - Fax. 04 68 34 65 44  
mail. [de-odasea@pyrenees-orientales.chambagri.fr](mailto:de-odasea@pyrenees-orientales.chambagri.fr)  
Site internet : <http://www.repertoireinstallation.com>



# Les principales aides PIDIL en liaison avec le Répertoire à l'installation

**Le PIDIL (Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales), prévoit certaines mesures destinées à favoriser l'installation des jeunes agriculteurs hors cadre familial ou dans le cadre familial mais à conforter. La liste des actions PIDIL présentée ici n'est pas exhaustive. Ces aides sont soumises à conditions et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis, leur montant n'est donné qu'à titre indicatif.**

(1) Un hectare pondéré est un coefficient théorique qui permet de corriger les unités de surface en fonction des cultures présentes. Par exemple, 1 ha pondéré de pêchers correspond à 7 ha de terre nue.

## Audit des exploitations proposées à la reprise

Les exploitants agricoles envisageant de céder leur exploitation hors cadre familial pourront solliciter la réalisation d'un audit de leur exploitation pour en faciliter la reprise.

*Les frais d'expertise sont intégralement pris en charge.*

## L'inscription anticipée au Répertoire à l'installation

Cette mesure est destinée aux exploitants agricoles appelés à cesser leur activité et acceptant, au moins un an avant leur cessation d'activité, d'inscrire leur exploitation au répertoire installation départemental.

*L'aide est de 1 500 € versée au cédant lors de l'installation d'un Jeune Agriculteur s'installant avec les aides.*

## Aide au fermage (financé par le Conseil Régional)

Cette mesure concerne les propriétaires non exploitants ou exploitants s'engageant à cesser leur activité et qui cèdent du foncier par bail à ferme ou convention pluriannuelle (5 ans minimum).

*L'aide est de 200 €/ha pondéré<sup>(1)</sup> loué.*

## Le parrainage d'un jeune

Cette mesure est destinée aux exploitants agricoles souhaitant accueillir en stage un candidat à la reprise de leur exploitation (ou au remplacement d'un associé dans le cas d'une société agricole).

*L'aide est alors de 650 €/mois maximum. Cette formule a l'avantage de permettre une transmission du savoir-faire à un jeune désireux de s'installer.*

## N'hésitez pas à prendre contact avec nos services et partenaires ●●●

- **Chambre d'Agriculture Roussillon**
  - **Service Entreprises - ODASEA** 04 68 35 85 97  
pour inscrire votre **recherche** ou votre **offre d'exploitation**  
ou mettre en **relation cédants et repreneurs**
  - **Conseillers techniques agricoles** 04 68 35 74 00
- **JA point information installation des jeunes agriculteurs** 04 68 51 27 50
- **FDSEA aspects juridiques** (baux ruraux...) 04 68 51 39 11
- **SAFER**  
Proposer à **la vente votre exploitation**, rechercher **un fonds agricole** 04 68 51 91 91